La lettre de l'OPQTECC 2017

L'ACTUALITÉ DES ÉCONOMISTES
DE LA CONSTRUCTION ET DES PROGRAMMISTES

ÉDITO

En octobre 2016, le Bureau de l'OPQTECC a décidé d'encore plus digitaliser sa communication afin d'être cohérent avec les tendances et les acteurs du marché actuel. En a résulté la suppression de nos lettres trimestrielles papier. Toutefois, nous avons souhaité vous offrir en cette Lettre annuelle de l'OPQTECC, un support pérenne qui récapitule nos actions depuis 2016.

Ces quelques pages vous permettront de prendre connaissance de nos dernières initiatives telle la création de la mention BIM-IFC et des qualifications Coût global pour lesquelles nous sommes précurseurs. Mais vous y découvrirez aussi notre travail de valorisation des certificats de qualification auprès des donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage.

L'OPQTECC est en effet reconnu par les acteurs du secteur comme un tiers indépendant et impartial. Les exigences auxquelles nous devons répondre (la norme NF X50-091 et l'accréditation COFRAC) leur garantissent la rigueur de nos procédures et donc la valeur des qualifications et certifications attribuées.
Je souhaite redire aux professionnels qui ne seraient pas encore qualifiés ou certifiés que bien que cette démarche puisse paraître un peu contraignante, elle offre à leurs futurs clients une attestation de compétence rassurante qui facilite leur choix.
Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent bénévolement au sein de notre organisme (instructeurs, qualificateurs, etc.) et sans qui l'OPQTECC n'existerait pas.
Bonne lecture !

Jean-Marie Reber
PRÉSIDENT DE L'OPQTECC

OPQTECC

Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
www.opqtecc.org
secretariat@opqtecc.org

cofrac
QUALIFICATION D'ENTREPRISES
4-0568
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ne concerne que les qualifications suivant la norme NF X 50-091

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Florence Erismann
RÉDACTION Magamo
COMITÉ DE RÉDACTION
Jean-Marie Reber,
Guillaume Desforges
CONCEPTION ET RÉALISATION Formo
ISSN 2258-6725

L'OPQTECC en action

Créé en 1965, l'OPQTECC est l'organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes. Indépendant des organisations syndicales professionnelles, il attribue, selon des critères factuels et prédéfinis, des qualifications aux entreprises et des certifications aux personnes (salarié non gérant). En 2015, l'OPQTECC a été accrédité par le Cofrac pour une première période de 4 ans (suivant la norme NF X 50-091) pour ses activités de qualification des entreprises.

ACTIONS DE COMMUNICATION

ACTIVITÉS DE L'OPQTECC

NOUVELLES OFFRES

01/2017

JANVIER 2017
Création des qualifications Coût Global et Coût global étendu

JANVIER 2017
Communiqué de presse sur les qualifications Coût global et Coût global étendu

JANVIER 2017
Création de la mention « Pour les opérations de logements individuels et/ou collectifs, compétences Fluides et/ou Structures »

JANVIER 2017
Mise en place d'une infographie animée expliquant les étapes de demande de qualification et certification

02/2017

FÉVRIER 2017
Envoi d'un e-mailing présentant la mention BIM

04/2017

AVRIL 2017
Envoi d'un e-mailing présentant les qualifications Coût global et Coût global étendu

MAI 2017
Maintien de l'accréditation COFRAC pour 2017

MAI 2017
Présence au 45e Congrès de l'Untec (Lille)

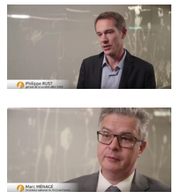

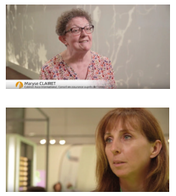

JUIN 2017
Réalisation de 5 vidéos interviews (économistes de la construction, assureur, donneurs d'ordre, etc.)

OCTOBRE 2017
Publication d'une campagne publicitaire dans Économie & Construction

OCTOBRE 2017
Lancement du Passeport Jeune Untec, avec la pré-certification OPQTECC

OCTOBRE 2017
Travail de clarification des fiches descriptives des qualifications et certifications réalisé au cours de l'année 2017 et validé lors du Conseil d'Administration.

DÉCEMBRE 2017
Diffusion de la première vidéo Question-réponse

06/2017

10/2017

12/2017

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Clarification et mise à jour des fiches (2) « Études de maîtrise d'œuvre » et (3) « Métré/Etudes de prix/ Vérification ».

Participation aux travaux de l'Afnor sur la création d'une norme européenne en remplacement de la norme NF X 50-091

Présence aux concours de maîtrise d'œuvre en qualité de membre de jury.

Suivi des appels d'offres afin de valoriser les qualifiés auprès de la maîtrise d'œuvre.

Participation aux AG de l'Untec en régions et à l'AG du Sypaa

LA QUALIFICATION/CERTIFICATION DE L'OPQTECC, UNE RÉFÉRENCE GAGNANT-GAGNANT

- *Une valorisation de compétences pour les qualifiés/certifiés*
- *Un gage de qualité pour les donneurs d'ordre*

2018

Clarification et mise à jour des fiches (1A) « AMO à caractères technique, juridique et financier », (1B) « Programmation » et (1C) « AMO Spécialisées ».

Printemps 2018 :
1er webinar sur le BIM pour les économistes de la construction et les programmistes.

Eté 2018 :
Nouveau site public

Automne 2018 :
Fiches d'aide à la valorisation des qualifications / certifications

Hiver 2018 :
Livre blanc OPQTECC

Les qualifications et mentions lancées en 2016/2017

MENTION BIM-IFC

Quel intérêt ?
« Les usages très hétéroclites du BIM rendent difficile la définition de critères pertinents pour une qualification. La mention BIM-IFC de l'OPQTECC répond donc parfaitement au besoin du marché et apporte aux donneurs d'ordre la preuve d'une sensibilisation à la maquette numérique, synonyme de qualité. »

PIERRE MIT
président de Mediaconstruct, association référente du BIM en France.

Sur quoi porte-t-elle ?
La capacité à visualiser ou utiliser le BIM.

Qui est concerné ?
Toute entreprise déjà qualifiée par l'OPQTECC et engagée dans la pratique du BIM.

Que fournir pour la demander ?
- Une attestation de suivi d'une des 2 formations UNTEC, « Stratégie et positionnement BIM » ou « Projets et pratiques de l'IFC-BIM » (durée : 1 jour ou 18h sur 6 semaines pour le Mooc BIM de l'Untec). Pour toute autre formation : fournir le référentiel du stage et l'attestation de formation nominative.
- Une attestation sur l'honneur du responsable de l'entreprise qu'elle détient un outil métier compatible avec le format de fichier IFC ou permettant la visualisation du BIM.

QUALIFICATIONS COÛT GLOBAL ET COÛT GLOBAL ÉTENDU

Quel intérêt ?
« Les budgets étant de plus en plus serrés, les collectivités territoriales sont en fortes demandes d'études de coût global. Bien que des normes existent, les qualifications de l'OPQTECC offrent aux donneurs d'ordre l'assurance de faire appel à un professionnel qui maîtrise ce type d'études spécifiques. »

SERGE MASSIS
représentant de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France.

Sur quoi porte-t-elle ?
- « Coût global » : les études de coûts de construction, de maintenance et d'exploitation.
- « Coût global étendu » : à ces 3 éléments s'ajoutent les externalités et les revenus.

Qui est concerné ?
- « Coût global » : les cabinets en économie de la construction.
- « Coût global étendu » : les entreprises de programmation.

Que fournir pour la demander ?
- Des pièces administratives
- 3 dossiers techniques portant sur des projets d'étude de coût global de moins de 4 ans.

MENTION POUR LES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ET/OU COLLECTIFS, COMPÉTENCES FLUIDES ET/OU STRUCTURES

Quel intérêt ?
« Pour gérer la maîtrise des coûts, les économistes de la construction détiennent une connaissance transversale de tous les corps d'état. Pour des constructions de logements, nombre d'entre eux ont développé des compétences liées à la description et l'estimation des lots relatifs au génie climatique et électrique. La mention de l'OPQTECC leur permet de faire reconnaître ces compétences transversales. »

SYLVAIN TEISSIER
auditeur HQE chez Échos.

Sur quoi porte-t-elle ?
Les estimations sur les corps d'état fluides et/ou structures (hors études dimensionnelles et plans) sur les opérations de logements uniquement.
Missions non incluses : étude de structures, étude thermique de conception fluides, établissement de plans fluides et structures, suivi de travaux sur les fluides et structures.

Qui est concerné ?
Les économistes de la construction qualifiés/certifiés à la fois en Étude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant-Projet Détaillé (2.1.1) et en Études de projet / Études d'exécution / Assistance Contrats des Travaux (2.1.2).

Que fournir pour la demander ?
Sur 3 opérations de logements :
- Les CCTP du DCE pour les lots fluides et/ou structures étudiées.
- Les estimations des lots fluides et/ou structures étudiées.
- Le rapport d'analyse des offres pour les lots fluides et/ou structures.